

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 11 avril 2014 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NOUALLET, Maire.

Présents : Monique CONSTANT-VERMENOT, Louis BASDEVANT, Michel BIGEARD, Christian BIGEARD, Olivier CHAPUIS, Claire GOUJON, Daniel HANNOYER, Chantal MARTIN, Henriette PATER, Bertrand RATEAU, Hélène ROSINI, Daniel TURPIN, Chantal ZANON. Monsieur Yvon LETRANGE est excusé.

A 19h30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

1- Délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 2122-22 du G.G.C.T., après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer au maire les attributions suivantes:

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4ème alinéa);
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (5ème alinéa);
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres afférents (6ème alinéa);
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (7ème alinéa);
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (8ème alinéa);
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 000 € (10ème alinéa) ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (11ème alinéa);
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme (14ème alinéa);
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € (17ème alinéa);
- Souscrire l'ouverture de crédits de trésorerie d'une durée maximale de douze mois dans la limite d'un montant annuel de 350.000 € (20ème alinéa);
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (24ème alinéa).

2- Délégation aux adjoints et aux conseillers municipaux

Monsieur le Maire indique qu'il délèguera par arrêté :

- à la première adjointe, Madame Monique CONSTANT : la culture, le tourisme, la vie associative, l'éducation et la jeunesse ;
- au deuxième adjoint, Monsieur Louis BASDEVANT : l'administration générale et les finances ;
- au troisième adjoint, Monsieur Michel BIGEARD : les affaires techniques et les réseaux de voirie, d'eau et assainissement, d'éclairage public et de développement numérique.

Il confie également aux conseillers délégués:

- Monsieur Daniel HANNOYER : l'eau et l'assainissement, en lien avec Michel BIGEARD

- Monsieur Christian BIGEARD : la communication et le développement numérique, en lien avec Jean-Claude NOUALLET
- Monsieur Yvon LETRANGE : l'économie, l'environnement et le développement durable en lien avec Jean-Claude NOUALLET
- Monsieur Daniel TURPIN : l'action sociale
- Madame Chantal MARTIN : les personnes âgées
- Madame Henriette PATER : la culture, les nouveaux arrivants et l'Europe, en lien avec Monique CONSTANT
- Madame Chantal ZANON : le tourisme, en lien avec Monique CONSTANT et les chemins ruraux, en lien avec Michel BIGEARD
- Monsieur Bertrand RATEAU : les bâtiments et les services de secours, en lien avec Michel BIGEARD
- Madame Hélène ROSINI : le musée et le patrimoine bâti, en lien avec Monique CONSTANT
- Monsieur Olivier CHAPUIS : l'éducation, l'insertion et l'événementiel, en lien avec Monique CONSTANT
- Madame Claire GOUJON : la jeunesse, en lien avec Monique CONSTANT

3- Indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire précise que l'indemnité du Maire ne fait pas l'objet de délibération.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer des indemnités de fonction aux adjoints, à compter du début du mandat, sur les bases suivantes :

- première adjointe : 8,25 % de l'indice 1015, soit une indemnité mensuelle brute de 313,62 €
- deuxième adjoint : 4,13 % de l'indice 1015, soit une indemnité mensuelle brute de 156,81 €
- troisième adjoint : 8,25 % de l'indice 1015, soit une indemnité mensuelle brute de 313,62 €

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que selon l'article L2123-18-1 du Code général des collectivités locales, « les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci. »

4- Création des commissions municipales et désignation des membres de ces commissions

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de créer les commissions municipales suivantes :

Commission n°1 – Administration générale et finances

Commission n°2 – Culture, tourisme, vie associative, éducation, jeunesse

Commission n°3 – Affaires techniques et réseaux

Commission n°4 – Economie, agriculture, forêt, environnement, développement durable, urbanisme

Commission n°5 – Communication et attractivité, prospective, développement numérique, hameaux

Commission n°6 – Action sociale, insertion, santé, services

- et désigne les membres suivants :

Commission n°1 :

Louis BASDEVANT, Jean-Claude NOUALLET, Monique CONSTANT, Michel BIGEARD, Daniel T URPIN

Commission n°2 :

Monique CONSTANT, Chantal ZANON, Henriette PATER, Olivier CHAPUIS, Claire GOUJON, Daniel HANNOYER, Chantal MARTIN

Commission n°3 :

Michel BIGEARD, Daniel HANNOYER, Bertrand RATEAU, Yvon LETRANGE, Hélène ROSINI

Commission n°4 :

Chantal ZANON, Louis BASDEVANT, Hélène ROSINI, Christian BIGEARD, Jean-Claude NOUALLET, Yvon LETRANGE

Commission n°5 :

Christian BIGEARD, Yvon LETRANGE, Henriette PATER, Claire GOUJON, Bertrand RATEAU

Commission n°6 :

Daniel TURPIN, Chantal MARTIN, Olivier CHAPUIS

5- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner les membres suivants pour la Commission d'Appel d'Offres: Jean-Claude NOUALLET, maire ; Monique CONSTANT, première adjointe ; Louis BASDEVANT, deuxième adjoint et Michel BIGEARD, troisième adjoint.

6- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que la Commission Communale des Impôts Directs sera composée du maire, Jean-Claude NOUALLET et des six commissaires suivants : Monique CONSTANT, Louis BASDEVANT, Michel BIGEARD, Bertrand RATEAU, Yvon LETRANGE, Chantal MARTIN

7- Désignation des représentants au Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan, au Syndicat départemental d'énergie de Saône et Loire, au Syndicat mixte départemental pour la gestion du fonds de renouvellement des réseaux de distribution d'eau et au GIP e-Bourgogne, à la Fédération des Stations vertes

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que la Commune sera représentée de la manière suivante :

- au *Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan* par Chantal ZANON , titulaire et Louis BASDEVANT, suppléant
- au *Syndicat départemental d'énergie de Saône et Loire (SYDESL)* par Yvon LETRANGE, titulaire et Daniel HANNOYER, suppléant
- au *Syndicat mixte départemental pour la gestion du fonds de renouvellement des réseaux de distribution d'eau (SYDRO)* par Michel BIGEARD, titulaire et Daniel HANNOYER, suppléant
- au *GIP e-Bourgogne* par Christian BIGEARD, titulaire et Yvon LETRANGE, suppléant
- à la *Fédération des Stations vertes* par Bernard DESSERTENNE, Maire honoraire d'Anost

8- Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Claire GOUJON, conseillère municipale en charge des questions de défense.

9- Budget communal : Vote du compte administratif 2013

Le compte administratif est adopté à l'unanimité, avec 13 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Son exécution fait apparaître :

- en section de fonctionnement, des dépenses réelles s'élevant à 578 508 € et des recettes réelles s'élevant à 697 192 €,
- et en section d'investissement, des dépenses réelles s'élevant à 400 280 € et des recettes réelles s'élevant à 579 663 €.

10- Approbation du compte de gestion 2013

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion « Commune » du trésorier pour l'exercice 2013, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2013.

11- Affectation du résultat de fonctionnement 2013

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 204.083,78 €, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 131 492,37 €
- Report en fonctionnement R 002 : 72 591,41 €

12- Examen et vote du budget primitif 2014 :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget suivant, voté par chapitre :

En section de fonctionnement,

chapitres	dépenses de fonctionnement	
011	Charges générales	202 850,00 €
012	Charges de personnel	215 900,00 €
014	Atténuation de produits	111 487,35 €
65	Autres charges de gestion courante	34 500,00 €
66	Charges financières	15 737,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 100,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement – sous-total :		591 574,35 €
023	Virement en section d'investissement	152 568,59 €
042	Opérations ordre entre section	9 694,47 €
Total dépenses de la section de fonctionnement		753 837,41 €
chapitres	recettes de fonctionnement	
013	Atténuation de charges	6 000,00 €
70	Produits services, domaine et ventes diverses	141 800,00 €
73	Impôts et taxes	249 311,00 €
74	Dotations, subventions et participations	236 135,00 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €
77	Produits exceptionnels	3 000,00 €
Recettes réelles de fonctionnement – sous-total :		681 246,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	72 591,41 €
042	Opérations ordre entre section	0,00 €
Total recettes de la section de fonctionnement		753 837,41 €

En section d'investissement :

chapitres	dépenses d'investissement	
16	Remboursement d'emprunts	133 305,55 €
21	Immobilisations corporelles	53 973,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
020	Dépenses imprévues	
op.201201	N°1 Place Eglise	0,00 €
op.201301	N°1 Cabinet médical	126 305,00 €
op.201302	N°2 Cinéma	69 529,00 €
op.201303	N°3 Musée	
op.201304	N°4 Appartement poste	
op.201305	N°6 Appartement Ecole	
op.201401	N°1 Vaumignon	59 989,00 €
dépenses réelles d'investissement – sous -total :		443 101,55 €
040	Opérations ordre entre section (déficit N-1)	
041	Opérations patrimoniales	
001	Résultat d'investissement reporté	165 396,79 €
Restes à réaliser 2013		314 117,58 €
Total des dépenses de la section d'investissement		922 615,92 €
chapitres	recettes d'investissement	
10222	FCTVA	57 800,00 €
1068	Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	131 492,37 €
13	Subventions d'investissement	161 310,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	51 728,49 €
21	Immobilisations corporelles	
024	Produit des cessions	10 000,00 €
recettes réelles d'investissement – sous -total :		412 330,86 €
021	Virement de la section de fonctionnement	152 568,59 €
040	Opérations ordre entre section	9 694,47 €
001	Résultat d'investissement reporté	
Restes à réaliser 2013		348 022,00 €
Total des recettes de la section d'investissement		922 615,92 €

13- Vote des 3 taxes directes locales 2014

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2014 les taux au même niveau que l'année précédente, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,18 %
- Taxe foncière bâti : 12,66 %
- Taxe foncière non bâti : 24,96 %

14- Facturation de la mise à disposition du personnel communal pour le service Eau/Assainissement

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 20.500 € le montant de la facturation de mise à disposition de personnel communal établie au nom du Budget annexe Eau/Assainissement.

15- Budget Eau et assainissement : Vote du compte administratif 2013

Le compte administratif est adopté à l'unanimité, avec 13 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Son exécution fait apparaître :

- en section d'exploitation, des dépenses réelles s'élevant à 86 012 € et des recettes réelles s'élevant à 113 804 €,
- et en section d'investissement, des dépenses réelles s'élevant à 33 970 € et des recettes réelles s'élevant à 25 890 €.

16- Approbation du compte de gestion 2013

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion « Eau et assainissement » du trésorier pour l'exercice 2013, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2013.

17- Affectation du résultat d'exploitation 2013

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 17.627,33 €, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 14 341,81 €
- Report en fonctionnement R 002 : 3 285,52 €

18- Examen et vote du budget primitif 2014

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget suivant, voté par chapitre :

En section d'exploitation,

chapitres	dépenses d'exploitation	
011	Charges générales	43 900,00 €
012	Charges de personnel	20 500,00 €
014	Atténuation de produits	10 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
66	Charges financières	4 620,14 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
Dépenses réelles d'exploitation – sous-total :		82 520,14 €
023	Virement en section d'investissement	2 480,38 €
042	Opérations ordre entre section	36 892,00 €
Total dépenses de la section d'exploitation		121 892,52 €
chapitres	recettes d'exploitation	
70	Produits services, domaine et ventes diverses	113 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50,00 €
77	Produits exceptionnels	50,00 €
Recettes réelles d'exploitation – sous-total :		113 400,00 €
002	résultat d'exploitation	3 285,52 €
042	Opérations ordre entre section	5 207,00 €
Total recettes de la section d'exploitation		121 892,52 €

En section d'investissement :

chapitres	dépenses d'investissement	
16	remboursement d'emprunts	13 000,00 €
23	immobilisations en cours	41 765,74 €
dépenses réelles d'investissement – sous-total :		54 765,74 €
040	Opérations ordre entre section	5 207,00 €
001	résultat d'investissement reporté (<i>déficit</i>)	1 775,53 €
restes à réaliser 2013		38 816,28 €
Total des dépenses de la section d'investissement		100 564,55 €
chapitres	recettes d'investissement	
10222	FCTVA	2 919,36 €
1068	Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	14 341,81 €
13	subventions d'investissement	17 681,00 €
16	emprunts et dettes assimilées	0,00 €
recettes réelles d'investissement – sous-total :		34 942,17 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 480,38 €
040	Opérations ordre entre section	36 892,00 €
001	résultat d'investissement reporté (<i>excédent</i>)	
restes à réaliser 2013		26 250,00 €
Total des recettes de la section d'investissement		100 564,55 €

19- Cotisations et subventions municipales

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de régler les cotisations suivantes pour 2014 :

	Accordé 2013	Accordé 2014
Gîtes de France	253,92 €	253,92 €
ANEM	246,46 €	247,32 €
Association des Maires de France	268,68 €	269,49 €
CAUE	220,00 €	En attente
SIRES	10,00 €	10,00 €
Stations vertes	816,00 €	832,00 €
Maison du tourisme du Parc du Morvan	70,00 €	-
Association du Tourisme en Morvan	20,00 €	20,00 €
Office du tourisme d'Autun et de l'Autunois	35,00 €	En attente
Fédération départementale de l'hôtellerie de plein-air	154,83 €	En attente
GIP e-Bourgogne	791,00 €	794,00 €
Agence technique départementale	717,00 €	En attente
Union des maires des communes rurales 71	90,00 €	90,00 €
Vétérinaires pour tous 71	90,00 €	90,00 €
ASSAD	16,00 €	16,00 €
Fédération des restaurants scolaires 71	57,00 €	Transféré

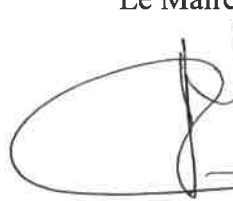

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de régler les subventions suivantes pour 2014 :

	Accordé 2013	Accordé 2014
Parc naturel régional du Morvan pour participation au projet « Promotion de l'Ecomusée du Morvan »	0 €	463,47 €
CIFA Jean Lameloise MERCUREY	30,00 €	30,00 € (un élève)
CFA-BTP Autun	30,00 €	0 € (pas d'élève)
Amis de l'Ecole Publique	500,00 €	En attente
Anost Archéologie	500,00 €	En attente
Livres en pâture (Fête du Livre)	500,00 €	Transféré
UGMM	4.000,00 €	En attente
Comité des Foires et Marchés	400,00 €	En attente
Comité des Fêtes	250,00 €	En attente
Fondation de France – Typhon Philippines	300,00 €	
Maison du tourisme du Parc du Morvan via Parc naturel régional du Morvan	-	70,00 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h00.

Anost, le 15/04/2014

Le Maire,

 Jean-Claude NOUALLET